

## Tableau de synthèse des appels à projets (AAP) en cours

AAP régionaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
<p><b>Grand Est Startup - Accompagner la création d'entreprises innovantes</b></p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les start-ups dont le siège social est dans le Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner la création d'entreprises innovantes génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel. L'aide peut intervenir à 2 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse pour consolider les fonds propres attribuée au porteur du projet ou à l'entreprise (dans les 6 mois d'immatriculation)</li> <li>- Aide aux premiers développements de la startup (attribuée une fois à l'entreprise, non limitée dans le temps) pour la R&amp;D, l'industrialisation et la première commercialisation.</li> </ul> <p>Les entreprises doivent présenter un niveau de fonds propres suffisant pour mener leurs projets et disposer d'un niveau de capital social significatif</p>	Monopartenaire	Non indiqué	<p>Bourse : 30 k€ (subvention)</p> <p>Aide R&amp;D (45% subvention, plafonnée à 100 k€ ou 150 k€ si bonification IA, et au double des fonds propres)</p>	Fil de l'eau	NA
<p><b>Aide aux projets collaboratifs de R&amp;D&amp;I</b></p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI de moins de 2000 personnes, start-ups et acteurs académiques du Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stimuler les collaborations et le transfert de technologies entre les acteurs académiques et privés en soutenant des projets de R&amp;D&amp;I</li> <li>- valoriser le potentiel académique de la Région Grand Est</li> <li>- financer tout projet de R&amp;D&amp;I portant sur une innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management et de marketing</li> </ul>	Collaboratif	Non indiqué	<p>250 k€ pour les entreprises (25 à 50% subvention pour entreprises &lt; 3 ans, AR ou prêt 0% pour les autres)</p> <p>250 k€ pour les laboratoires (100% coûts marginaux - subventions)</p>	Fil de l'eau	Recommandation préconisée par la Région

<p>Aide aux projets de R&amp;D&amp;I pour les Grandes Entreprises</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les Grandes Entreprises du Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement d'un projet individuel de RDI structurant</li> <li>- création d'un centre de R&amp;D</li> <li>- renforcement, modernisation ou montée en compétences d'un site industriel existant de la recherche industrielle au prototype</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 100 k€</p>	<p>50 K€ à 250 k€ (25%-50% subventions)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>Recommandation préconisée par la Région</p>
<p>Grand Est Compétitivité</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI/GE ayant une activité de production en Grand Est et souhaitant moderniser leurs outils de production, intégrer des nouvelles technologies/méthodes ou digitaliser</b></p> <p>2 parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours modernisation (pour les PME uniquement ayant un projet d'investissement clairement défini, de court terme, un plan de financement finalisé)</li> <li>- Parcours de transformation (pour les PME/ETI/GE ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique, environnemental... de + de 12 mois)</li> </ul> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accélérer la transformation des entreprises régionales en facilitant l'investissement productif et en les accompagnant dans leur démarche de transformation.</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 50 k€</p>	<p>Parcours modernisation : subvention de 100 K€ max (20% à 30% du budget total)</p> <p>Parcours transformation : subvention max 200 K€ et 400 K€ en Aides à Finalité Régionale (10 % à 30% du budget total)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir innovation</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 1 : aide à la conception d'innovations, en phase d'étude de faisabilité ou de développement</b></p> <p>- En faveur des PME et ETI engagées dans une démarche de RDI (dont l'innovation non technologique) - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>2 volets :</b> <b>Volet faisabilité :</b> projets réalisés en 18 mois au plus, couvrant les études préalables au développement d'une innovation, jusqu'aux premiers développements (preuve de concept, validation technologique..) <b>Volet pré-développement et industrialisation :</b> Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, individuels ou mutualisés, portés par des PME et ETI, réalisés en 24 mois au plus. Ils peuvent avoir pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance?</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 150 k€</p>	<p>Etude faisabilité : 75 K€ à 500k € (50% max de subventions)</p> <p>Etude d'industrialisation 500 k€ (50% max d'avances remboursables)</p>	<p>au fil de l'eau (jusqu'à épuisement des fonds)</p>	<p>Recommandation au choix du porteur mais recommandation préconisée</p>
<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir Filières</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 2 : soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&amp;D</b></p> <p>- En faveur des filières structurantes et d'intérêt régional - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>Objectifs :</b> Projets pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques par le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de R&amp;D partagés. Les projets doivent contenir une composante "structuration de filière" obligatoire et une composante "projets de R&amp;D" optionnelle. Ils doivent préciser les retombées pour la filière ainsi que démontrer la diminution de l'impact environnemental envisagée, et leur autonomie financière vis-à-vis du soutien public à 3 à 5 ans.</p>	<p>Collaboratif</p>	<p>400 k€ à 10 000 k€</p>	<p>200 K€ à 5 000 k€ (45% max de mix subvention 70 % + AR 30 %)</p>	<p>24/04/2024</p> <p>29/10/2024</p> <p>28/04/2025</p> <p>28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur mais labellisation préconisée</p>

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est</p> <p>Projet d'avenir iDÉmo</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 3 : soutien aux projets collaboratifs de R&amp;D conduits par un consortium aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière</b></p> <p>- Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p>- En cas de mobilisation d'un cofinancement FEDER, le projet devra porter sur : Technologies et équipements pour la transition industrielle ; Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ; Biotechnologies médicales ; Numérique pour la santé ; Dispositifs médicaux ; Molécules et matériaux biosourcés ; Gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; Performance des systèmes énergétiques.</p> <p><b>Objectifs :</b> Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, de 24 à 60 mois, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires). Les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante de processus industriel.</p>	<p>Collaboratif interrégional ou Collaboratif intrarégional</p> <p>(minimum 2 partenaires industriels ou de service dont PME ou ETI et 1 partenaire région - Max 5 partenaires)</p>	<p>1 M€ - 4 M€</p>	<p>25% à 60 % de subventions</p>	<p>24/04/2024</p> <p>29/10/2024</p> <p>28/04/2025</p> <p>28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p> <p>Labellisation préconisée</p>
<p>Recrutement premier docteur en entreprise</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est au bénéfice des PME (hors start-up) ou ETI (moins de 5 000 salariés) et qui vise à :</b></p> <p>- promouvoir les compétences des docteurs auprès des entreprises du territoire,</p> <p>- favoriser leur embauche grâce à une incitation financière.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>max 50k€ (60 K€ si bonus 1<sup>er</sup> docteur) soit 25 K€/an (ou 30k€ si bonus) (50% du salaire brut chargé en subvention + 10% pour le premier docteur)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Diagnostic Intelligence artificielle</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés se demandant comment utiliser l'IA dans le développement de leur entreprise.</b></p> <p>Financement d'un prestataire référencé par la Région Grand Est pour réaliser un diagnostic en intelligence artificielle et ainsi identifier des cas d'usage permettant de définir une feuille de route.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Max 10 K€</p>	<p>Jusqu'à 5 K€ (50% subvention )</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Prestation</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par le recours à des compétences externes.</p> <p><b>Le projet :</b>  - Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme  - Le projet d'IA peut porter sur l'outil de production, la relation client, les processus internes et le produit/service porté par l'entreprise.  - Le projet d'IA mobilise une prestation externe réalisée par une structure privée ou publique  - Le projet d'IA concerne principalement un apport de service, d'expertise et de compétences en lien avec l'IA</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Plafond d'aide 20 k€ (subventions) avec taux d'aide 40% de l'assiette éligible</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Recrutement</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  - Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par une aide au recrutement d'une personne qualifiée</p> <p><b>Le projet :</b>  - Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme  - Le projet d'IA mobilise un recrutement d'une personnes diplômée dans un domaine de l'IA (mini Bac+2) ou équivalent en CDI ou CDD d'au moins 12mois</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Plafond d'aide pour les recrutements:  30 k€ Bac+2 à Bac+5  50 K€ post-doctorant &lt; 250 salariés  35 K€ post-doctorant &gt; 250 salariés</p> <p>avec taux d'aide 50% de l'assiette éligible</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>« TERRITOIRES DE SANTE DE DEMAIN - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur l'insuffisance cardiaque»</p>	<p>Cet appel à candidatures a pour objectif principal le recensement et la sélection de différentes actions visant à répondre aux besoins identifiés lors des ateliers pour mieux diagnostiquer et dépister, mieux prévenir et mieux accompagner les personnes souffrant ou à risque d'insuffisance cardiaque. Il s'agit de proposer la mise en œuvre d'actions de prévention ou visant à améliorer un ou plusieurs points de rupture du parcours de l'insuffisance cardiaque identifiés par les sociétés savantes et agences de santé :</p> <p>- Diagnostic et évaluation initiale de l'insuffisance cardiaque - Phase d'hospitalisation du patient insuffisant cardiaque -Phase de sortie d'hospitalisation - Organisation du suivi en ville en sortie d'hospitalisation - Optimisation des traitements médicamenteux - Prise en charge non médicamenteuse du patient insuffisant cardiaque</p>	<p>monopartenaire ou collaboratif</p>	<p>Non indiqué - enveloppe globale de 650 K Euro pour l'ensemble des projets retenus</p>	<p>Subvention avec un taux d'aide de 50% de l'assiette éligible</p>	<p>15/05/2024</p>	<p>NA</p>

Diagnostic Cybersécurité	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés s'interrogeant sur leur capacité à faire face aux cyberattaques.</b></p> <p>Financement d'un prestataire référencé par la Région Grand Est pour réaliser un diagnostic pour évaluer le niveau de maturité en cybersécurité et définir un plan</p>	Monopartenaire	Max 10 K€	Jusqu'à 5 K€ (50% subvention )	Fil de l'eau	NA
-----------------------------	--	----------------	-----------	-----------------------------------	--------------	----

AAP nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
RAPID (régime d'appui à l'innovation duale)	<p><b>Dispositif de subvention des projets d'innovation duale de la DGA (Direction Générale de l'Armement) et DGE (Direction Générale des Entreprises)</b></p> <p><b>Depuis 2021, l'agence de l'innovation de défense (AID) est responsable du dispositif</b></p> <p>- Projets de recherche industrielle (TRL3 à 5) ou de développement expérimental (TRL 6 à 7) à fort potentiel technologique présentant des applications militaires mais aussi des retombées pour les marchés civils</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>- accorder, dans un délai de 2-3 mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement des projets sélectionnés</p> <p>- application duale en santé &amp; défense</p> <p><b>THEMATIQUE « L'HUMAIN » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Télé médecine ou chirurgie ;</li> <li>☑ Charge cognitive du combattant ;</li> <li>☑ Médecine connectée (recueil infos, traitement avec IA/big data) ;</li> <li>☑ Automatisation de tâches répétitives ;</li> <li>☑ Aménagement des environnements de travail ;</li> <li>☑ Soldat augmenté (dont exosquelettes) ;</li> <li>☑ Habillement (fibres connectées, tissus techniques, furtivité, techniques de scanner corporel 3D, recyclage)</li> <li>☑ Protection du combattant.</li> </ul> <p><b>THEMATIQUE « NRBC » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Détection et identification biologique et chimique ;</li> <li>☑ Protections individuelles et collectives ;</li> <li>☑ Décontamination.</li> </ul>	<p>Monopartenaire ou collaboratif (3 entités)</p> <p>Porté par une PME ou ETI &lt; 2000 salariés</p>	NR	<p>Entreprises : 25 % à 80 % de subventions en fonction de la taille d'entreprise, de la collaboration et du niveau de TRL</p> <p>Etablissements de recherche : 40 % de subvention</p> <p>Laboratoires : 100% des couts marginaux en subvention</p>	Fil de l'eau	NA

<p>Aide pour le développement de l'innovation</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises &lt; 2000 salariés avec un projet de RDI en phase de recherche industrielle ou de développement expérimental</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  - financer des projets d'innovation en phase d'industrialisation ou de commercialisation  - financer la participation des entreprises à des partenariats technologiques nationaux ou internationaux</p>	<p>Monopartenaire  1 PME ou entreprise &lt; 2000 salariés  OU  Collaboratif  1 entreprise Fr et 1 entreprise international si projet international</p>	<p>NR</p>	<p>3 M€ max (25% à 65% AR ou Prêt Innovation)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Subvention Innovation</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises &lt; 2 000 salariés souhaitant valider la faisabilité de leur projet</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de projets de recherche, développement et innovation ou d'innovation créative par :  - des études de faisabilité,  - l'intégration de compétences,  - la validation des différentes composantes du projet: ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.  Programme d'innovation de 6 à 24 mois.</p>	<p>Monopartenaire  1 PME ou 1 entreprise &lt; 2000 salariés</p>	<p>NR</p>	<p>50 k€ max (max. 70 % subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Aide au développement DeepTech</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les entreprises françaises &lt; 2 000 salariés, développant une innovation à fort contenu technologique</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.</p> <p><b>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : <a href="https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech">https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</a></b></p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>2 M€ (max 50% mix Subvention et AR)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Bourse French Tech</p>	<p><b>Bourse BPI France, pour les entrepreneurs accompagnés par une structure privée ou publique, et les jeunes entreprises française (&lt; 1 an, &lt; 50 salariés, CA ou total bilan &lt; 10 M€) à réel potentiel de croissance</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner les projets de création d'entreprise innovante, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats....</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>30 k€ (max 70% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Bourse French Tech Emergence</p>	<p><b>Bourse BPI France pour les jeunes entreprises française (&lt; 1 an, &lt; 50 personnes, CA ou total bilan &lt; 10 M€) à réel potentiel de croissance</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner la maturation de projet d'innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifié de deeptech, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...</p> <p><b>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : <a href="https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech">https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</a></b></p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>90 k€ (max 70% subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

**Industrialisation &  
Capacités santé  
2030**

<p><b>Appel à projets du Plan Innovation Santé 2030, opéré par BPI France, pour soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Le projet doit avoir pour objet la production industrielle d'un produit (investissement industriel, un peu de développement expérimental):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une unité de production industrielle</li> <li>✓ une installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à de premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ;</li> <li>✓ une installation d'une ligne pilote ou de production pour la production d'un produit innovant ;</li> <li>✓ une extension d'un site de production existant ;</li> <li>✓ une augmentation de capacité de production sur toute ou partie de la chaîne de valeur de production d'un produit de santé ;</li> <li>✓ Modernisation d'unités de production existantes ou mesure conduisant à sécuriser les chaînes de d'approvisionnement et de production stratégique pour les rendre flexibles et rapidement mobilisables en cas de crise sanitaire</li> <li>✓ le développement de plateformes multimodales</li> <li>✓ des travaux d'amélioration de l'empreinte énergétique ou de réduction de l'empreinte carbone</li> </ul>	<p>Individuels (portés par entreprise, durée de 12 à 48 mois) OU Collaboratifs (portés par une entreprise, incluant 1 PME, durée de 12 à 48 mois)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p><u>Si projet individuel</u> 1M€ min</p> <p><u>Si projet collaboratif</u> 2 M€ min</p>	<p>Règlementation européenne en matière d'aide d'Etat (cf <a href="https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/ressources-reglementaires">https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/ressources-reglementaires</a>)</p> <p>notamment - Notification SA.58995 Exemption pour la RDI 2014-2023 - Notification SA.100189 Exemption pour les PME 2014-2023 - Notification SA.59108 Exemption pour la protection de l'environnement 2014-2023</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 08/10/24 25/03/25</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>
--	---	--	---	--	---

<p>Innovations en biothérapies et bioproduction</p>	<p><b>Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, s’inscrivant dans le cadre de la stratégie d’accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l’excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d’innovations, de la paillasse au lit du patient.</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Proposer des solutions innovantes portant sur l’une des 2 thématiques en biothérapies ou la thématique en bioproduction suivantes:  <b>1) Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale</b> (lorsqu’un impact sur la santé humaine est envisagé)  <b>2) Développement d’outils de R&amp;D ou de stratification pour le développement de biothérapies</b>  <b>3) Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d’optimisation de technologies de bioproduction existantes</b> dont les nouveaux systèmes d’expression, nouveaux milieux de culture, milieux de conservation, contrôle qualité, jumeaux numériques, etc. permettant l’optimisation des rendements, la diminution des coûts, le verdissement des bioprocédés ou encore l’amélioration de la sécurité des opérateurs</p> <p>Projets de 12 à 48 mois. Les projets des thématiques 1) et 2) doivent avoir une preuve de concept préclinique non réglementaire. Les projets de la thématique 3) doivent afficher le caractère partenarial du projet ou s’appuyer sur l’écosystème français afin structurer la filière en France.</p>	<p>Individuel (entreprise) ou Collaboratif (portés par une entreprise - max 4 partenaires)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p><u>Projet individuel</u> &gt;2 M€ si thématiques 1 &amp; 2 &gt;1 M€ si thématique 3</p> <p><u>Si projet collaboratif</u> &gt;4 M€ si thématiques 1 &amp; 2 &gt;2 M€ si thématique 3</p>	<p>Cadre communautaire des aides d’Etat. Autres aides selon les caractéristiques du projet : en faveur des PME (SA.100189), finalité régionale (SA. 58979), RDI (SA.58995), protection de l’environnement (SA.5910)</p> <p>Mix subvention/AR</p> <p>&gt; 100 K€ pour GE et ETI</p> <p>Phase 1 et 2a = DE (max 25% subvention, le reste en AR) Phase 2b (AR)</p> <p>Organismes de recherche et assimilés : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets (subvention) GIP, EPIC, CTI, ESPIC fondations... : 50% des coûts complets</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 21/05/2024 26/11/2024 20/05/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée</p>
---	---	--	--	--	---	---

<p>Première Usine</p>	<p><b>Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, pour accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes</b></p> <p><b>Objectifs :</b>  - favoriser les implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups</p> <p>Projets de première industrialisation, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère unité de production industrielle – après une phase de prototypage par exemple-</li> <li>- Implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante (activité couverte par un code NACE différent notamment)</li> <li>- Installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à des premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ;</li> <li>- Installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers (ex CDMO) pour la production d'un produit innovant.</li> <li>- Par exception, une extension technologique d'un 1er site de production existant.</li> <li>- Plateforme industrielle mutualisée : permettant de mettre du foncier industriel à disposition des entreprises et de mutualiser des équipements et des procédures d'autorisation</li> </ul> <p>Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus. Projets entre 12 et 48 mois.</p>	<p>Monopartenaire Startup / PME ou ETI innovante en hypercroissance</p>	<p>&gt;5 M€</p>	<p>20 – 30 % selon tailles entreprises (60 % subvention &amp; 40 % AR)</p> <p>Autres aides selon les caractéristiques du projet : aides en faveur des PME (SA.100189), aides à finalité régionale (SA. 58979), aides à la RDI (SA.58995), aides à la protection de l'environnement (SA.5910)</p>	<p><u>Date de relèvement</u></p> <p>16/04/2024  11/09/2024  14/01/2025  15/04/2025  09/09/2025</p>	<p>NC</p>
-----------------------	--	---	-----------------	--	--	-----------

Diagnostic  
Dispositif Médical

Dispositif opéré par BPI France visant à aider les startups et PME développant des dispositifs médicaux et/ou des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, à mener leurs démarches règlementaires, qualité et de recherche clinique, l'Etat met en place un Diagnostic Réglementaire « Dispositif Médical ».

**Objectifs :**

L'objectif est d'aider les entreprises du DM, du DMDIV et du DM numérique à mettre en place un processus qualité, obtenir un marquage CE ou mettre au point une investigation clinique (ou médico-économique).

Ce dispositif permet d'accéder à des experts référencés spécialisés en procédures de mise en place d'un système de qualité (selon la norme européenne harmonisée ISO 13485), de constitution d'une documentation technique et/ou de conception et rédaction de protocoles d'investigations cliniques ou médico-économiques (norme ISO 14155), et de se faire financer la moitié du coût de la prestation de conseil.

La durée maximale de la prestation est de 12 à 18 mois selon le niveau d'accompagnement

start-up et PME

8 K€ à 100 K€

50% (subvention)

Au fil de l'eau

NA

L'appel à projets « i-Démo 3 » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.

**Objectifs :**

- Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française
- Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)

**Articulation avec les programmes européens :**

Le financement accordé dans le cadre de cet appel à projets « i-Démo » peut constituer une source de financement potentielle pour des projets s'inscrivant dans des appels à projets européens. Les projets opérés dans le cadre des clusters EUREKA peuvent postuler à cet appel à projets.

Le cas des « projets co-financés par les partenariats institutionnels européens » (EURO HPC et KDT) sont traités dans le cahier des charges à chaque section attenante.

individuel  
(entreprise, PME ou  
ETI)

ou  
Collaboratif (avec à  
minima une PME ou  
ETI)

Acteurs  
académiques  
acceptés mais non  
porteurs

Collaboratif  
ou  
monodépositant :  
> 4 M€

Recherche industrielle, taux en  
fonction de la taille de  
l'entreprise : 50% à 80 % (75%  
subvention et 25% AR)

Développement expérimental,  
taux en fonction de la taille de  
l'entreprise : 25% - 60 % (60%  
subvention et 40% AR)

Organismes de recherche : 100%  
des coûts marginaux ou 50% des  
coûts complets

Collectivités locales et assimilés :  
50% des coûts complets

Minimum 500 K€ pour GE et ETI

Dates de  
relèves :  
28/05/2024  
16/07/2024

Labellisation au choix du  
porteur

i-Demo 3

Appel à projets : «

Evaluation du  
bénéfice médico-  
économique des  
dispositifs  
médicaux  
numériques et des  
dispositifs  
médicaux  
d'équipement »

Cet appel à projets a pour ambition de financer des évaluations cliniques **post marquage CE**. Ces évaluations doivent être ambitieuses et précises afin de constituer l'étape ultime avant une prise en charge par la solidarité nationale, ou la finalisation d'un modèle médico-économique en vue d'un achat par un établissement de soins.

**Thématique 1 : Dispositif médical dont l'innovation est majoritairement numérique**

\* Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), au sens des règlements européens 2017/745 et 2017/746 dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur.

\* Par intelligence artificielle on entendra tout algorithme statistique dont les paramètres optimaux ont été entraînés à partir d'un jeu de données de santé représentatif de la population cible.

**Thématique 2 : Dispositif médical d'équipement innovant**

Par dispositif médical d'équipement innovant, on entendra un dispositif médical d'équipement, à usage collectif, dont l'innovation porte principalement sur la partie matérielle du dispositif, et utilisé en établissement de santé ou laboratoire d'analyse, par un professionnel de santé.

Mono-partenaire  
(Les coûts des structures de santé partenaires de l'étude sont alors à intégrer dans la catégorie sous-traitance.)

entre 200k€ et 5M€ pour les DM dont l'innovation est majoritairement numérique

Entre 500k€ et 10M€ pour les DM d'équipement innovant

Sous forme de subvention et avance remboursable

Petite entreprise : 45% ou 60%\*  
Moyenne entreprise : 35% ou 50%\*  
Grande entreprise : 25% ou 40%

*\* si engagement ferme de communiquer les résultats, uniquement pour les DMs dont l'innovation est majoritairement numérique*

09 avril 2024  
08 avril 2025

NA

<p>Appel à manifestation d'intérêt « Innovation de rupture et premiers déploiements industriels dans le secteur des dispositifs médicaux : identification des porteurs de projet potentiels pour le PIIEC Santé »</p>	<p>Le travail de définition du périmètre de Tech4Cure a permis de retenir trois segments de marché favorisant l'innovation dans l'écosystème des dispositifs médicaux. Agréés au niveau européen, ces segments (cf infra) ont pour ambition de favoriser la médecine prédictive, préventive, personnalisée, participative et basée sur les preuves (5P), tout en accélérant la transition écologique et numérique du secteur. Les Etats membres étant libres de s'inscrire partiellement dans le périmètre agréé via des projets portant uniquement sur un ou deux axes, la France a fait le choix de cibler uniquement des projets portés par des acteurs émergents, qui devront s'inscrire en cohérence avec la stratégie prévention/médecine des 5P.</p> <p>Les segments collectivement agréés au niveau européen sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée de vie des implants médicaux actifs : ce segment a pour ambition de faire émerger des solutions innovantes visant à prolonger la durée de vie des implants médicaux actifs (pacemaker, neurostimulateur, pompe à insuline, etc.). Cet axe comprend tous les dispositifs médicaux actifs destinés (i) à être introduits dans le corps humain par une intervention chirurgicale ou par un orifice naturel, (ii) à y rester en place à des fins thérapeutiques, et (iii) à fonctionner via une source d'énergie autre que celle produite par le corps. <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'imagerie nomade, compacte et connectée : ce segment a pour objectif de rendre plus accessibles, compactes et transportables des équipements d'imagerie diagnostique ou thérapeutique, tout en conservant une grande qualité de service (haute qualité d'image, capacité d'intégration dans les infrastructures existantes, etc.). A titre indicatif, les innovations pourront porter sur la technologie des rayons X et les IRM portables. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception et fabrication durables de dispositifs médicaux : ce segment a pour but de faire émerger des techniques et procédés de production innovants, dépassant l'état de l'art, dans une logique de conception durable de dispositifs médicaux.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>Collaboratif</p>	<p>Non indiqué</p> <p>NA</p>	<p>30/04/2024</p>	<p>NA</p>
<p>ANR IA</p>	<p>L'appel à projets Thématiques Spécifiques en Intelligence Artificielle (TSIA), opéré par l'ANR est donc défini afin de développer des projets pluridisciplinaires et d'encourager des collaborations de recherche en IA dans les thématiques spécifiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intelligence Artificielle pour les futurs réseaux</li> <li>&gt;Machine Learning Operations, Génie Logiciel pour l'Intelligence Artificielle</li> </ul> <p>Cet appel à projets ambitionne de répondre à ces besoins à travers des projets de recherche collaboratif, au niveau académique mais aussi en partenariat avec des industriels, dont les résultats constitueront les fondements de ruptures scientifiques et technologiques sur ces thématiques. L'appel est divisé en deux thématiques, chacune faisant l'objet d'un financement différentiel et d'un comité d'évaluation distinct.</p> <p>Durée du projet entre 36 et 48 mois</p>	<p>Collaboratif</p>	<p>Vérifier le règlement financier de l'ANR</p>	<p>600k€ max</p>	<p>26/04/2024</p> <p>NA</p>

AAP inter nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Aide	Date limite de dépôts	NB	
<p>Horizon Europe Thématique santé</p>	<p><b>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter des réponses aux grands problèmes de société auxquels l'Europe et le monde sont confrontés</li> <li>- répondre aux défis récemment apparus ou persistants, qui menacent la santé publique et ses citoyens, la viabilité de ses systèmes de soins de santé et de protection sociale, ainsi que la compétitivité de son industrie des soins de santé.</li> </ul> <p><b>6 thématiques générales visées :</b> 1. La santé tout au long de la vie / 2. Les déterminants en matière de santé environnementale et sociale / 3. Les maladies rares et non transmissibles / 4. Les maladies infectieuses, y compris les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées / 5. Les outils, technologies et solutions numériques pour la santé et les soins, y compris la médecine personnalisée / 6. Les systèmes de soins de santé</p> <p><b>Thématiques du cluster santé :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rester en bonne santé dans une société en mutation rapide</li> <li>2. Vivre et travailler dans un environnement favorable à la santé</li> <li>3. Lutter contre les maladies et réduire la charge de morbidité</li> <li>4. Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de qualité</li> <li>5. Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société en bonne santé</li> <li>6. Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive</li> </ol>	<p>Collaboratif</p>	<p>1 M € - 5 M€</p>	<p><b>Cluster santé :</b> Appels en 1 étape : 11/04/24, 22/05/2024 Appels en 2 étapes : Préproposition 08/11/23 - Proposition : 23/04/24</p>	<p>NA</p>	

Eurostars 3	<p><b>Programme de la commission européenne et EUREKA, opéré en France par BPI France, Eurostars 3 soutient prioritairement les PME innovantes à fort potentiel de croissance et porteuses d'un projet d'innovation collaboratif</b></p> <p><b>Objectifs:</b> Soutenir les partenaires français de projets d'innovation collaboratifs transnationaux de toutes thématiques et proches du marché et attribution du label EUREKA: - collaboratifs (minimum 2 partenaires issus d'au moins 2 pays membres d'Eurostars), - d'une durée de réalisation inférieure à 3 ans. - visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable (ou essais cliniques) dans les 2 ans après la fin du projet - menés par une PME supportant minimum 50% des coûts du projet.</p> <p>Sont éligibles les entreprises &lt;2000 salariés et les partenaires académiques.</p> <p>Les partenaires éligibles sont également éligibles à une aide au montage de projet (Diag Partenariat Technologique International : 25 K€ max sous forme de subvention (50% de la prestation d'un expert privé).</p>	Collaboratif (minimum 2 partenaires dans 2 pays différents)	<p>Subvention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PME : 40 % des dépenses éligibles</li> <li>- Entreprise 250-2000 salariés : 30 % des dépenses éligibles</li> <li>- Laboratoires et universités : 40 % des coûts complets</li> </ul>	12/09/2024		NA
Network Projects	<p>Le programme "Network projects" facilite la collaboration entre les organisations des pays Eureka en vous offrant la liberté de concevoir votre proposition de projet et de constituer votre consortium idéal. Avec des critères d'éligibilité limités et un minimum d'administratif, la participation au programme accélère votre accès au financement public.</p>	Collaboratif (minimum 2 partenaires dans 2 pays différents)	Prêt à taux zero entre 50k€ et 3m€ couvrant jusqu'à 65% des couts du projet.	NA	Fil de l'eau	NA